

# RAPPORT DE JURY DU CONCOURS D'INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SESSION 2022

## 1. ORGANISATION DE LA SESSION 2022

Le concours était organisé par le Rectorat Nancy-Metz.

Le jury de la session 2022 comprenait 5 membres, répartis en un seul jury :

Rozenn DE LAVENNE, Infirmière Conseillère Technique

Christelle GEORGEL, Personnel de Direction de l'Education Nationale

Christine GRANGE, Infirmière Conseillère Technique

Jean LOPES, Personnel de Direction de l'Education Nationale

Jean Pierre METZINGER, Médecin de l'Education Nationale

### Calendrier :

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 22 avril 2022

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 12 et le 16 mai 2022

La délibération a eu lieu le 16 mai 2022 à l'issue des oraux

La publication des résultats a eu lieu le 17 mai 2022

### Statistiques générales :

Nombre de postes offerts : 18

Nombre d'inscrits : 73

Nombre de présents à l'épreuve écrite : 38

Nombre d'admissibles : 24

Nombre de candidats présents à l'épreuve orale : 24

Nombre d'admis sur liste principale : 13

Moyenne du premier candidat admis : 15,9 / 20

Moyenne du dernier candidat admis : 11 / 20

## 2. BILAN DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ			
Notes < 10	Notes > 10	Note moyenne	Dernier admissible
10	28	11,5 / 20	11 / 20

La durée et le contenu des épreuves sont les suivants :

### Epreuve écrite d'admissibilité :

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (**durée : trois heures ; coefficient 1**).

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

### 2.1. Bilan général

Les épreuves écrites doivent permettre de vérifier, chez le candidat :

- ses connaissances générales
- sa capacité à répondre de façon logique et professionnelle
- sa capacité à rédiger en bon français (orthographe, grammaire).

### 2.2. Bilan détaillé de l'épreuve et recommandations

L'épreuve comportait des questions de connaissance et deux études de cas.

#### Questions de connaissances

Question n°1 :

Quel doit être le contenu de la visite de dépistage obligatoire de la douzième année (Arrêté du 3 novembre 2015 modifié le 20 août 2021 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistage) ? Citez-en 10 sur les 16 obligatoires.

Question n°2 :

Définissez les acronymes U. L. I. S. et S. E. G. P. A. Quels élèves relèvent du dispositif U. L. I. S. ? Quels élèves relèvent du dispositif S. E. G. P. A. ?

Question n° 3 :

Quel est le rôle de l'infirmière à l'internat dans un lycée ? - Pendant le service de soirée ? - Durant l'astreinte de nuit ?

Question n°4 :

Qui est le supérieur hiérarchique de l'infirmier scolaire ?

Question n°5 :

Définissez l'acronyme G.P.D.S. - Qui le compose ?

**Etudes de cas**

Etude de cas n° 1 :

Une jeune fille de 16 ans, élève de seconde, se présente à l'infirmerie. Elle vient de manger pour la première fois à la restauration scolaire. L'élève se plaint de démangeaisons autour des yeux, de « sentir gonfler son visage ». Vous remarquez l'apparition d'éruptions cutanées au niveau du cou, lorsqu'elle vous parle.

- 1 . a) Que vous évoquent ces symptômes ?  
b) Quelles grandes fonctions de l'organisme peuvent être impactées ?  
c) Quels sont les risques ?
2. Citez et hiérarchisez les étapes de la conduite à tenir dans l'immédiat
3. Dans l'éventualité de la mise en place d'un P. A. I. :
  - a) Que signifie l'acronyme ?
  - b) Quelle en est la définition ?
  - c) Quels sont les signataires ?
  - d) Quel est le rôle de l'infirmier ?

Etude de cas n° 2 :

Un enseignant de C. E. 2 vous interpelle lors de votre passage pour évoquer le cas d'un élève qui le préoccupe. Il trouve Matthieu très discret, voire renfermé. De plus, cet élève est en situation d'échec scolaire. Lors de votre entretien avec Matthieu, vous constatez de nombreux hématomes sur ses bras et des marques de strangulations. Matthieu déclare que c'est sa mère qui se met en colère contre lui parce qu'il n'est pas sage.

1. Dans quelle mission et dans quel cadre légal inscrivez-vous votre démarche ?
2. Quelle est votre démarche à court terme ?
3. Selon la réglementation, devez-vous informer les parents ?
4. Quelle est votre démarche à plus long terme de façon individuelle et collective ?

**Sur le fond :**

Il est recommandé de bien lire les questions et de cerner les attendus. L'apport de textes réglementaires est apprécié mais il doit servir à la réflexion et ne pas se limiter à leur seul exposé.

Les études de cas comportent des questions précises qui appellent des réponses claires. L'esprit de synthèse et la rigueur sont fortement appréciés. Il faut penser à évoquer ou citer précisément les services de secours au regard du protocole de l'organisation des soins et des urgences en EPLE. Il faut appréhender les questions de façon globale et ne pas se centrer trop rapidement sur une seule problématique.

Il est rappelé également que les réponses doivent être rédigées, avec des phrases construites. On attend d'un cadre A un vocabulaire adapté, en lien avec le référentiel de compétences. Les candidats doivent faire preuve d'une posture professionnelle affirmée employant le langage et les termes inhérents à la profession. Les acronymes doivent être explicités.

Ils doivent présenter une bonne connaissance du système éducatif et de l'environnement professionnel dans lequel ils vont évoluer.

#### **Sur la forme :**

Il est souhaité une écriture lisible, un écrit soigné sans faute d'orthographe ni de grammaire.

La rédaction doit être ordonnée et faire apparaître clairement la proposition de prise en charge de la situation.

#### **S'agissant de la règle de l'anonymat :**

Usage de stylos de couleur et/ou de surligneurs : il est rappelé que les candidats doivent en théorie écrire à l'encre bleue ou noire, et ne pas faire usage de couleurs, lesquelles pourraient être un élément d'identification et de rupture d'anonymat.

### **3. BILAN DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

<b>ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION</b>		
<b>Notes &lt; 10</b>	<b>Notes &gt; 10</b>	<b>Note moyenne</b>
11	13	10,5 / 20

#### **Epreuve orale d'admission :**

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (**durée : trente minutes ; coefficient 2**).

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

Article 3 arrêté du 23 octobre 2012

### **3.1. Bilan général**

#### Rappel des attentes

**« L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier sa personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et les acquis de son expérience professionnelle lui permettant d'apporter une plus-value à l'éducation nationale. »**

Le candidat doit démontrer une posture et une éthique professionnelle ainsi qu'une compréhension des objectifs.

C'est l'occasion pour le candidat de mettre en évidence sa capacité à travailler avec l'ensemble des équipes du premier et du second degré, de conseiller le chef d'établissement et le directeur d'école, et de collaborer avec les différents acteurs de la communauté éducative.

### **3.2. Bilan détaillé de l'épreuve et recommandations**

Dans l'ensemble le temps imparti pour la présentation est respecté. La plupart des candidats ont annoncé un plan et l'ont respecté. Le niveau d'expression est tout à fait correct. Les prestations sont satisfaisantes ce qui illustre la préparation des candidats en amont.

Lors de l'exposé, le jury attend que les candidats ne se perdent pas dans des points de détails qui ne présentent que peu d'intérêt pour le concours. La présentation doit être structurée.

Les candidats doivent savoir extraire de leur parcours professionnel les éléments qui leur permettent de mettre en évidence les compétences acquises, compétences qu'ils sauront mettre au service de leurs nouvelles fonctions. Les compétences spécifiques acquises ne sont pas suffisamment valorisées.

Ils doivent être en capacité de mettre en avant un certain nombre de bonnes pratiques de leurs fonctions actuelles permettant de répondre aux exigences d'un poste au sein de l'Education Nationale.

Ils doivent répondre aux spécificités de la fonction, connaître le cadre réglementaire et être en capacité d'y faire référence, connaître les droits et les devoirs du fonctionnaire. Se préparer à exercer la fonction d'infirmier de l'Education nationale nécessite de se tenir informé du code de déontologie et de l'actualité, notamment des réformes en cours ainsi que de leurs enjeux.

Dans l'ensemble les candidatures sont de qualité, le niveau d'expression est satisfaisant, la gestion du temps est respectée.

Cependant les grands axes politiques ne sont pas toujours connus. Les exposés manquent parfois de précision. Le positionnement dans l'institution est à travailler. On note parfois un manque de vision globale et de hauteur ;

La présidente du jury Christelle GEORGEL